

Paris, le 10 juin 2014

## Communiqué intersyndical VNF

Suite à l'audience du 5 juin 2014 au cabinet du Ministre des Transports présidé par le Conseiller social, l'intersyndicale a décidé de maintenir la pression sur la Direction Générale (DG) de VNF et le Ministère.

Après le rapport de force des personnels lors des journées d'action des 15, 19 et 20 mai dans les voies navigables, il est nécessaire de peser fortement sur les arbitrages budgétaires du Gouvernement avant le passage du projet de loi de finances rectificative début juillet 2014.

Le maintien des niveaux de services sur la voie d'eau doit se concrétiser par un engagement ministériel d'une stabilité des effectifs à minima pour les 3 prochaines années et sur des moyens budgétaires nécessaires à la relance de la voie d'eau.

Le projet de la loi de finances rectificative doit prendre en compte ces conditions essentielles pour assurer la relance de la voie d'eau. Cela nécessite de sortir des politiques d'austérité et de réduction des dépenses publiques.

L'intersyndicale décide d'écrire aux parlementaires et élus locaux pour les informer du renoncement gouvernemental à une relance de la voie d'eau, non conforme à la Loi de création de l'EPA VNF préconisant la mise en place des moyens nécessaires à une politique multimodale intégrée et complémentaire de la voie d'eau.

Le choix fait par la DG de diminuer le niveau de service sur les axes non prioritaires, notamment le réseau connexe et touristique, est une grave atteinte au service public rendu aux usagers et un signal négatif donné par l'EPA VNF. La logique entrepreneuriale de l'EPA ne peut faire l'économie d'une révision du contrat de performances Etat /EPA orienté vers les gains de productivité servant de base aux réductions annuelles des effectifs sous statut public notamment des mainteneurs et des éclusiers. La question de l'emploi doit être au cœur des discussions du projet de Loi rectificative, l'Etat ne peut se défaire de ses responsabilités sur l'EPA.

L'intersyndicale considère que la concrétisation de ces choix dans les projets de services discutés dans les instances consultatives avec les organisations syndicales représentatives des personnels dans les différentes directions territoriales de VNF est à combattre, tant sur les perspectives de pertes de postes et de précarisation des emplois, que sur la dégradation des conditions de travail des personnels.

**L'intersyndicale décide de rassembler les militantes et militants de VNF lors du Conseil d'Administration se déroulant le 19 juin 2014 à Paris. Une motion rédigée par l'intersyndicale sera proposée au vote par les représentants du personnel siégeant au Conseil d'Administration. Ces derniers adressent ce jour la demande officielle pour que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.**

Pour rappel, les revendications portées par l'intersyndicale sont notamment :

- Le maintien des effectifs actuels avec un engagement ministériel d'une stabilité des effectifs pour les 3 prochaines années;
- Prévoir les moyens d'une reconnaissance des efforts collectifs du personnel de VNF qui subit des réorganisations successives et une polyvalence accrue sur ses missions;
- Des moyens budgétaires nécessaires à la relance de la voie d'eau comme présentés lors des débats parlementaires autour de la loi 2012 – 77 relatif à Voies Navigables de France;
- La garantie d'aucune baisse du niveau de service sur l'ensemble des missions exercées par VNF ;
- L'obtention d'un budget propre à la mission Seine Escaut ainsi qu'une autorisation de recrutement spécifique à ses besoins
- L'extension de la Nécessité Absolue de Service (NAS) à tous les logements de service après la levée du moratoire en septembre 2015

**Face aux devenirs de nos missions, de nos emplois et de nos conditions de travail, maintenons la pression.  
Ensemble dans l'action aux Voies navigables de France.**